

## MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

Dompierre-sur-Mont, le 02/07/2024

### *Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 01 juillet 2024 à 20h30*

Date de Convocation : 21.06.24  
Date d’Affichage : 21.06.24

Nb de conseillers en exercice : 11  
Présents : 11                      Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUEILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : Valérie GERVAIS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

**Compte-rendu conseil** du lundi 03 juin 2024 : sans observation

#### **1 Instruction doit des sols – convention + permis de démolir (délibération)**

En date du 3 avril 2024, le Conseil Communautaire a approuvé les PLUi (s) de l’ancienne Communauté de Communes de la Région d’Orgelet et de l’ancienne Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Ces nouveaux documents de planification, qui ont vocation à se substituer aux PLU existants, cartes communales et à l’application du seul règlement national d’urbanisme, fixent les grandes orientations d’aménagement du territoire et les règles d’occupation et d’utilisation des sols à l’échelle intercommunale, sur les deux anciennes communautés de communes susvisées.

Dans la perspective de l’application du droit des sols qui en découle, le conseil municipal, à l’unanimité, adhère à la convention « Service instructeur » de Terre d’Emeraude Communauté puisque la DDT n’instruira plus les demandes.

#### **2 Devis exploitation parcelle 25 (délibération)**

Ouverture de cloisonnement d’exploitation dans la parcelle 25 : à la demande de l’ONF des travaux sylvicoles doivent être réalisés pour assurer le bon état de la forêt dans cette zone.

A l’unanimité le conseil accepte le devis de 2 009.18 € H.T.

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### **3 Enseigne publicitaire lotissement les Frênes lot n°2**

Après examen de la requête de M. GERARD et Mme VASNIER, après avoir consulté les services de l'état (DDS TEC), le conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas autoriser l'implantation de panneaux publicitaires à l'intérieur de la commune de Dompierre-sur-Mont.

L'autorisation est donc refusée.

### **4 Passage en CFU non validé par le maire**

Dans la dernière lettre Finances Publiques du jura (n°6 de mai 2024), nous avons pu lire que nos budgets appliquant la nomenclature M57 pourront produire un CFU (compte financier unique) à compter des exercices 2024, 2025, ou au plus tard 2026.

Le passage au compte financier unique est définitif, la collectivité continue ensuite à produire ses comptes sous ce format pour les années suivantes.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, les collectivités doivent remplir les 2 prérequis suivants :

- Avoir adopté le cadre budgétaire et comptable M57,
- Dématérialiser leurs documents budgétaires au format XML (utilisation de @CTES avec la préfecture).

À partir de cette année, la production d'un CFU ne se fera plus dans le cadre de l'expérimentation, c'est à dire que les collectivités qui souhaitent adopter ce format n'ont donc pas à conclure de convention avec l'État et n'ont pas besoin de délibérer au préalable.

Compte tenu de la situation actuelle le conseil ne souhaite pas anticiper le passage en CFU (Compte Financier Unique).

### **5 Permis d'aménager**

Conformément à la délibération n° 24-023 du 03/06/2024 le maire a rencontré M. Alban VUILLEMET géomètre expert pour lui confier le soin d'élaborer le document d'arpentage dans sa 1ere phase. Il devrait être déposé avant la fin septembre 2024. Le conseil autorise le maire à signer le devis et toutes pièces nécessaires à sa réalisation.

### **6 Emploi saisonnier (délibération)**

Par nécessité de service il serait souhaitable de créer un emploi saisonnier à la mairie : il s'agit de travaux administratifs pour une durée de 15 jours à 1 mois :

- Logiciel cimetière
- Suivi des adresses et mouvements de la population
- Recensement des enfants (famille recomposée) qui pourraient être bénéficiaires des avantages validés par le conseil à certaines occasions (noël, piscine ...)

**MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

**Questions diverses :****1) Cérémonie du 11 juillet**

Le Maire présente les tableaux de l'exposition qui aura lieu le 11 juillet. Vu les circonstances exceptionnelles, il reste quelques incertitudes sur les personnalités qui assisteront à la cérémonie. Des sièges seront installés pour les personnes âgées ou invalides. Le buffet sera fourni par « l'Etape Gourmande » de la Tour du Meix.

Une importante délégation de Pompiers et des officiels de la Gendarmerie seront présents. La RD 470 sera sécurisée par la Police Intercommunale.

La population est vivement remerciée pour sa présence. La municipalité recherche une dizaine d'enfants ou d'adolescents pour assister les personnalités lors du dépôt des gerbes.

**2) Elections législatives – 2<sup>nd</sup> tour**

Les permanences seront assurées selon le tableau ci-dessous :  
Elles sont susceptibles d'être modifiées.

<b>Dimanche 07/07/2024</b>			
	<b>MATIN</b>		<b>APRES-MIDI</b>
<b>8h</b>		<b>13h</b>	
<b>8h30</b>	Marc MENOUIILLARD	<b>13h30</b>	Thierry BECAUD
<b>9h</b>	Carole VOINOT	<b>14h</b>	Romain CHAUVIN
<b>9h30</b>	Jean-Claude FATON	<b>14h30</b>	Jean-Claude FATON
<b>10 h</b>		<b>15h</b>	
<b>10h30</b>		<b>15h30</b>	
<b>10h30</b>		<b>15h30</b>	
<b>11h</b>	Fabienne VERNIER	<b>16h</b>	Valérie GERVAIS
<b>11h30</b>	Claude PONCET	<b>16h30</b>	Richard FATON
<b>12h</b>	Jilles BAKKER	<b>17h</b>	Nelly JANOD
<b>12h30</b>		<b>17 h 30</b>	
<b>13h</b>		<b>18 h</b>	

**MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

3) *Piscine Bellecin*

La régie de Bellecin propose de mettre à disposition des communes des tickets à un tarif préférentiel. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention. Dans le cadre du soutien à l'éducation à la natation, la commune prendra en charge une partie du reste à payer.

Les tickets seront à retirer à l'agence postale dès que la convention aura été signée.

Dans un 1<sup>er</sup> temps et afin d'estimer le volume de tickets attribués le nombre sera limité à deux par famille.

La séance est levée à 23h00.